AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 20-7-77136198

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"
(ARIEGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Rue St-Jean prolongée - B. P. n° 20 - 31130 BALMA - (Tél. 83-81-55 - 83-82-55)

ABONNEMENT ANNUEL 50 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C.C.P. 8612-11 R TOULOUSE

- Bulletin technique N° 98 (16ème envoi 1977) - 13 Juillet 1977

VIGNE

- Mildiou : Le temps désastreux que nous subissons complique singulièrement la mise en place des traitements de protection. La dernière application conseillée dans le bulletin N° 97 a permis de ralentir, au début de la dernière période pluvieuse, l'extension de la maladie. Cependant, la densité des chutes de pluie des 7 et 8 juillet (fréquemment supérieures à 100 mm), en "lessivant" rapidement les produits, a placé le vignoble dans une situation difficile.

En conséquence, il est recommandé d'effectuer un nouveau traitement général.

- Black-rot : Les conditions climatologiques que nous connaissons sont également très favorables à ce champignon dont il y a lieu de redouter les attaques sur raisins. Dans les vignes où l'on craint cette maladie, employer les produits aux doses prescrites pour le Black-rot, parfois plus élevées que celles nécessaires pour combattre le mildiou (Bulletin N° 95).

- Oïdium : Ce champignon rencontre des conditions très favorables à son développement. Ajouter un anti-oïdium à la bouillie anti-mildiou en effectuant un soufrage par poudrage en fin de soirée ou le matin très tôt.

- Tordeuses de la grappe (Eudémis et Cochylis) :

Le deuxième vol des deux espèces est en cours depuis quelques jours dans différents secteurs de la Haute-Garonne, du Tarn, du Tarn-et-Garonne, du Lot et du Gers. En particulier, les captures dans les pièges alimentaires sont assez fréquentes. Des oeufs ont été déposés et un traitement insecticide devrait être mis en place dès à présent dans les vignes où l'on redoute des dommages.

ARBRES A FRUITS A PEPINS

- Carpocapse des pommes et des poires : Le vol des papillons de la génération hivernante arrive à sa fin. L'activité sexuelle des insectes (ponte) reste cependant encore vive.

ARBRES A FRUITS A NOYAU

- Tordeuse orientale du pêcher : Le deuxième vol de papillons se poursuit avec, localement, une certaine intensité et l'activité sexuelle des insectes est importante.

a) Protection des pousses (pépinières et vergers en formation): Effectuer un nouveau traitement dès réception avec l'un des produits cités dans le dernier bulletin (N° 97).

b) Protection des pêches :

1.- Variétés à récolter à partir du 25 juillet : traiter jusqu'au 18 juillet avec un produit à base de mévinphos (50 g de m.a./hl) ou de dichlorvos (125 g de m.a./hl).

2.- Variétés à récolter entre le 2 août et le 27 août : traiter avec l'un des produits homologués contre la tordeuse orientale du pêcher autres que le mévinphos et le dichlorvos.

Pour les arboriculteurs qui s'inspirent des concepts de la lutte intégrée, donner la préférence au méthidathion ou à la phosalone dont les actions secondaires sont les moins néfastes vis-à-vis de la faune auxiliaire.

P.127

- Carpocapse des prunes : Le deuxième vol de papillons est en cours et des oeufs sont déposés journellement. Dans les plantations où l'importance de la récolte justifie une protection, il serait prudent d'appliquer, dès réception, un traitement avec un produit à base soit de phosalone (60 g de m.a./hl), soit d'azinphos méthyl (40 g de m.a./hl).

/CULTURES LEGUMIERES/

- Pommes de terre (mildiou) : Appliquer un nouveau traitement contre le mildiou dans les cultures sensibles.

- Tomates (mildiou - alternaria) : Le temps demeure très favorable à ces maladies. Poursuivre la protection si le temps perturbé persiste.

- Melon : Surveiller les foyers d'Oïdium et intervenir en alternant l'emploi des produits (voir le bulletin N° 97).

Anthracnose - Cladosporiose : le temps actuel est très favorable à ces champignons. Appliquer un nouveau traitement avec l'un des produits énumérés dans le bulletin N° 93.

Pourritures diverses des fruits : Voir le bulletin N° 97.

/GRANDES CULTURES/

- Cécidomyie des fleurs de la luzerne : Le vol de la génération hivernante est maintenant terminé. Les risques persistent encore avec le vol de la première génération mais, pour l'instant, dans les pièges que nous contrôlons, les captures sont faibles ; la situation peut cependant évoluer très rapidement. Nous rappelons que seuls les produits non toxiques pour les abeilles peuvent être utilisés actuellement, c'est-à-dire : phosalone, endosulfan, toxaphène et polychlorocamphanes.

- Pyrale du maïs : Les difficultés rencontrées lors de l'installation des cultures font qu'il existe actuellement une très grande hétérogénéité dans les stades de végétation du maïs, cela pouvant aller du stade 4-5 feuilles à "fin de cornet".

Les premières captures aux pièges sexuels remontent au 20 juin et les premières pontes sont actuellement décelables.

Rappelons que les traitements contre la pyrale peuvent se justifier sur les maïs destinés à la production de semences ou dans les secteurs particulièrement infestés depuis plusieurs années. Une application de microgranulés à 25 kg de produit commercial/ha peut alors être envisagée, au stade 50 % des panicules mâles visibles au fond des cornets. Produits utilisables : chlorpyriphos (Dursban 1,5 G) ; fénitrothion (Pirizol, Sumifène) ; phoxime (nombreuses spécialités) ; tétrachlorvinphos (Gardona G 5) triazophos (Hostathion 5G) ; endosulfan (Thiodan 5G) ; profenophos (Pirizol Super) ; parathion (Ekatox, Sopral) et Bacillus thuringiensis à 30 kg/ha (Bactospéine, Dipel).

- Tabac : Protection contre le mildiou.

Plusieurs foyers viennent de nous être signalés sur les communes de Carbonne (31), Valence sur Baïse (32), Pinsac (46), Caumont (82).

Il est rappelé que les mesures de lutte contre le mildiou, préconisées par arrêté préfectoral en 1976, ont été reconduites pour la campagne 1977 dans tous les départements de la région "Midi-Pyrénées".

Les conditions climatologiques étant favorables à une extension de la maladie, il est recommandé de se conformer strictement aux mesures de protection concernant les traitements à appliquer et de pratiquer la destruction des anciens semis.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de
la Circonscription phytosanitaire
"MIDI-PYRENEES",

J. TOUZEAU

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".

Le Directeur-Gérant : P. JOURNET.

C.P.P.A.P. - N° 532 A.D.